



AMICALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET UTILISATEURS DES OUVRAGES PORTUAIRES DE PORTRIEUX

A.P.P.U.O.P.P.

Assemblée générale Samedi 23 mars 2024

La pêche de loisir ne fait que fait que subir des restrictions :

- 2 bars par jour et par pêcheurs d'avril à janvier
- à venir : 2 lieux par jour et par pêcheur de mai à décembre *
- une pêche de thon rouge où l'on persiste à permettre à un plaisancier de pêcher un thon tous les 10 ans (notre quota est d'1% du quota national)
- création à venir de zones de protections forte
- règlement européen nous imposant dès 2026, une déclaration des pêcheurs, plus une déclaration des prises. Les pêcheurs à pied seraient aussi concernés.

Colère, incompréhension, déception et surtout exaspération, sont actuellement les mots que l'on entend sur les pontons. Nombreux sont ceux qui envisage de vendre leur bateau.

Il nous est souvent opposé par opportunisme, un prétendu poids écologique désastreux de la pêche de loisir.

Si les causes de l'évolution de la ressource sont multiples et sans condamner par ailleurs nos camarades marins pêcheurs professionnels qui font aussi face à des difficultés, ce ne sont pas les pêcheurs plaisanciers et leurs pratiques, qui pèsent de façon aussi significative en termes d'empreinte environnementale.

Selon le CIEM « Conseil International pour l'Exploitation de la Mer », un pêcheur pratiquerait la pêche, en moyenne 6,79 jours par an.

Malgré cette empreinte écologique sur la ressource relative, il ne faut pas oublier que la ; pêche récréative représente en poids économique avéré, plus de 10 milliards d'euros annuels en Europe (étude CIEM de 2017).

En France la plaisance c'est près de 6000 entreprises et près de 43000 salariés, contribuant à 5,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans l'industrie et les services nautiques.

Nous autres, pratiquants de la mer, nous avons toujours été et sommes au contraire les premiers intéressés à conserver un milieu favorable à l'exercice de notre passion.

Passion qui plus est se pratique en famille, qui est une transmission forte entre génération de valeurs, de connaissance de la biodiversité, de bonnes pratiques et de respect de la nature.

Nous revendiquons le droit de pratiquer avec raison et responsabilité, notre activité de « pêche récréative ».

Souvent les contraintes viennent de l'Europe. N'oubliez pas que l'Europe, ce sont les élus que vous allez désigner lors des prochaines élections.

Regardez bien leurs propositions avant de faire votre choix.

Claude BOUGAULT Président APPUOPP

***(PS : depuis l'AG, confirmé par l'arrêté officiel paru du 25 mars 2025)**

Adresse APPUOPP : Port d'Armor, Esplanade Eric Tabarly, 22410 Saint Quay Portrieux
Tél : 02 96 70 43 91 (répondeur) appuopp.fr e-mail : appuopp@orange.fr

Association loi de 1901-Enregistrée à la Préfecture des Côtes d'Armor sous le n°4/0635 .Siège Social Mairie de Saint-Quay-Portrieux